Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° 26/045

Mission d'assistance juridique dans le cadre d'une occupation du domaine communal par la Société KEOLIS, concessionnaire de la Région Normandie - Désignation du cabinet HSDP Avocats représenté par Maître Mélanie SHLOSSER.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°26/19 du 9 avril 2026 portant délégation à Monsieur le Maire,
Considérant la nécessité de régulariser une occupation sans titre du domaine communal par la Société KEOLIS depuis plus d'une vingtaine d'années et de recouvrer les sommes dues au titre de cette occupation pour le passé et l'avenir,

DECIDE

- De s'associer l'assistance de Maître Mélanie SHLOSSER associée du cabinet HSDP Avocats, 5 rue Arthur Le Duc à CAEN afin de régulariser une occupation sans titre du domaine communal par la Société KEOLIS et de recouvrer les sommes dues au titre de cette occupation,
- De signer la convention d'honoraires d'avocat fixant le montant à 228 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget général Ville,
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 22 Octobre 2026

LE MAIRE

Olivier LAVAULT

Signé le 26 OCT. 2026

Publié le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20261022-D2026-045-AR
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026